

CALENDRIER APB – RENTRÉE 2016

www.admission-postbac.fr

<p>FORMATIONS CONCERNÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Universités : L1, PACES, DUT, DEUST, DU. ➤ Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, DCG, CPES... ➤ Classes de Mise à Niveau en Arts Appliqués et en Hôtellerie. ➤ BTS, BTSA, DMA, DUT. ➤ Écoles d'ingénieurs à prépa intégrées : INSA, UT, ENI... ➤ Écoles d'architecture. ➤ Certaines écoles supérieures d'art, de commerce... <p>De nouvelles formations, dont la liste n'est pas encore arrêtée, doivent s'ajouter. La liste de ces formations sera actualisée à l'ouverture du site.</p>	<p>POUR TOUTES LES AUTRES FORMATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université de Paris-Dauphine, - Certaines écoles supérieures d'art, - Les écoles paramédicales, sociales, - Les Instituts d'Études Politiques, - Les écoles privées d'arts appliqués, - Certaines écoles de commerce et d'ingénieurs... <p style="text-align: center;">S'adresser directement aux établissements et sur les sites internet correspondants</p>
--	---

A partir du Mardi 1 décembre 2015	Informations sur la procédure 2016 et les formations
--------------------------------------	---

Constitution du dossier – Saisie – Confirmation et classement des candidatures

<p>Du Mercredi 20 janvier au Dimanche 20 mars 18h 2016</p>	<p>→ Création du dossier électronique par le candidat au moyen de son n° INE (identifiant national d'élève) et de sa date de naissance. Communication obligatoire par le candidat d'une adresse mail valide, à maintenir jusqu'au 15 septembre 2016.</p> <p>→ Attribution par le serveur d'un numéro d'inscription et d'un code confidentiel.</p> <p>→ Saisie par le candidat de ses candidatures :</p> <p style="text-align: center;">24 candidatures maximum</p> <p style="text-align: center;">1 candidature = 1 formation dans 1 établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPGE : 12 candidatures possibles / 6 candidatures au maximum par voie : Ex : MPSI, PCSI, PTSI, BCPST, Economique et commerciale, Lettres... Une même candidature peut faire l'objet de 2 vœux : avec et sans internat. - Licences, DUT, BTS : 12 candidatures possibles par type de formation. - Écoles d'ingénieurs et d'architecture : 12 candidatures possibles. - Autres formations (DCG, MAN...) : 12 candidatures possibles. <p><i>Pour chaque établissement, un lien sur le site APB renvoie aux détails de la formation. Pour les licences, l'orientation active (conseil d'orientation) est associée au dossier APB. S'informer dans le guide du candidat, à l'ouverture du site, sur le nombre de candidatures possible pour les nouvelles formations.</i></p> <p>→ Classement par le candidat des différentes candidatures.</p>
<p><u>au plus tard</u> le Samedi 2 avril 2016</p>	<p>→ Confirmation obligatoire des candidatures pour les formations sélectionnées <i>La procédure attribue, au mieux, une seule proposition d'admission sur les candidatures classées et confirmées</i></p> <p>→ Impression par l'élève des fiches de candidatures pour les filières sélectives. <i>Il est nécessaire d'avoir confirmé une candidature afin de pouvoir imprimer la fiche correspondante.</i></p> <p>→ Saisie en ligne des informations requises pour la constitution du dossier dématérialisé (indispensable pour pouvoir valider la candidature) ou Transmission des dossiers « papier » par l'élève aux établissements d'enseignement supérieur qui ont demandé la constitution du dossier papier (<i>Joindre aux dossiers les photocopies des bulletins de 1^{ères}, des deux premiers trimestres de Terminale, une copie des notes obtenues aux épreuves anticipées du Baccalauréat + tout autre document demandé.</i>)</p>

Du Mardi 3 mai au Vendredi 6 mai 2016	Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature. <i>L'information est disponible avant cette date pour certains établissements.</i>
Jusqu'au Mardi 31 mai 2016	Modification possible de l'ordre de classement des candidatures. On peut aussi déclasser des candidatures, mais on ne peut plus en rajouter depuis le 20 mars.

3 Phases de proposition d'admission et de réponse des candidats

Du Mercredi 8 juin 14h au Lundi 13 juin 14h 2016	<i>1^{ère} phase</i> Au mieux, une seule proposition d'admission sera faite sur la candidature la mieux placée possible. Une proposition d'admission dans une formation annule les candidatures moins bien placées. <u>Formulation possible de 4 réponses :</u> - Oui définitif : « J'accepte définitivement la proposition qui m'est faite ». - Oui mais : « J'accepte la proposition, mais je maintiens tout de même les candidatures mieux placées dans ma liste » : <i>uniquement si des candidatures mieux placées sont « en attente ».</i> - Non mais : « Je renonce à la proposition qui m'est faite, mais je maintiens tout de même les candidatures mieux placées « en attente » dans ma liste » : <i>sans savoir si je peux obtenir une meilleure proposition dans les phases suivantes</i> - Démission générale : « je ne suis plus candidat pour <u>aucune</u> formation ». Attention : Les candidats qui ne donnent pas de réponses seront démissionnés le mercredi 15 juin à 14h.
Du Jeudi 23 juin 14h au Mardi 28 juin 14h 2016	<i>2^{ème} phase</i> Seulement pour les « oui mais » et « non mais » de la 1 ^{ère} phase, ainsi que pour les candidats sans proposition en attente sur une ou plusieurs formations. Attention : Les candidats qui ne donnent pas de réponses seront démissionnés le jeudi 30 juin à 14h.
Du Jeudi 14 juillet 14h au Mardi 19 juillet 14h 2016	<i>3^{ème} phase</i> Seulement pour les « oui mais » et « non mais » de la 2 ^{ème} phase, ainsi que pour les candidats sans proposition en attente sur une ou plusieurs formations. Attention : Les candidats qui ne donnent pas de réponses seront démissionnés le jeudi 21 juillet à 14h.

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

De fin juin à fin juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dates et conditions d'inscriptions sont propres à chaque établissement et sont communiquées sur le site, dans la rubrique « Message établissement ». ➤ Cette inscription est obligatoire pour intégrer l'établissement d'accueil en septembre.
--------------------------------	---

Procédure complémentaire

Du vendredi 24 juin 14h au Vendredi 9 septembre 2016 Minuit	<p>2 catégories de candidats concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les candidats n'ayant eu aucune proposition à l'issue de la 2^e phase d'admission. ➤ Les candidats « hors délai », qui n'ont pas participé à la procédure d'admission. <p style="text-align: center;">12 candidatures sur les places vacantes maximum Réponses des candidats : au plus tard le Jeudi 15 septembre 2015 minuit</p>
---	---